

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 85/2024

Objet : Travaux d'aménagement de services publics dans une coque vide en pied d'immeuble n°23 T015
– lot 1 - Avenant n°1

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délégation de signature accordée à Roger PERRET, 1^{er} Adjoint au Maire, pour la période du 27 au 30 juillet inclus, en l'absence du Maire,

Vu le marché public de travaux n° 23 T015 – lot 1 - signé avec la Sarl AMB BALABAN, dans le cadre de travaux d'aménagement de services publics dans une coque vide en pied d'immeuble,

Considérant les travaux supplémentaires nécessaires et la réception des travaux initialement prévue en juin 2024, reportée en raison de l'évolution du projet,

Considérant l'ordre de service n°1 associé à la situation de travaux n° 5, présentés par le maître d'œuvre et validés par la maîtrise d'ouvrage, joints en annexe,

DECIDE

Article 1er : De signer l'avenant n°1 avec la Sarl AMB BALABAN, dans le cadre de des travaux d'aménagement de services publics dans une coque vide en pied d'immeuble, pour un montant de 7 866 € HT, soit 9 439.20 € TTC, avec une incidence financière de +5.17%,

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- La société du titulaire du lot n°1

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 30 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint au Maire

Roger PERRET

